

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Conseil du 11 mars 2024

Délibération n° 2024-2215

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de soutien à l'économie de proximité - Attribution de subventions d'équipement pour la sécurisation des locaux commerciaux - Attribution de subventions de fonctionnement aux dispositifs de management de centre-ville

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Rapporteur : Monsieur Jean-Michel Longueval

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 23 février 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Fanny Dubot

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme F. Bouzerda, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charriot, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, M. G. Corazzol, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier Dromain, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. A. Galliano, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Groperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pilon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, Mme C. Subai, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Benahmed (pouvoir à Mme C. Creuze), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. D. Kimelfeld), Mme N. Dehan (pouvoir à Mme F. Dubot), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), M. J. Smati (pouvoir à Mme C. Dupuy).

Conseil du 11 mars 2024**Délibération n° 2024-2215**

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Fonds de soutien à l'économie de proximité - Attribution de subventions d'équipement pour la sécurisation des locaux commerciaux - Attribution de subventions de fonctionnement aux dispositifs de management de centre-ville

Service : Délégation Développement responsable - Direction Action et Transition Economiques

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2024, exposant ce qui suit :

L'opération aides directes aux commerces de proximité fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements 2021-2026 votée par le Conseil de Métropole le 25 janvier 2021.

I - Contexte et objectifs

Le confortement du commerce de proximité et l'autonomie commerciale des bassins de vie sont essentiels. Il s'agit de maintenir, dynamiser, mailler, densifier et diversifier les activités à même de satisfaire les besoins quotidiens ou plus occasionnels, ces activités participant aussi de l'animation urbaine, de la cohésion sociale, de l'attractivité résidentielle des territoires, de la réduction des déplacements motorisés et de la qualité de vie des habitants.

De plus, cette économie de proximité répond particulièrement aux attentes des consommateurs en matière de consommation locale et de circuits courts. Elle participe aussi au renforcement des liens sociaux et à la revitalisation des centres urbains et centre bourgs des communes.

Pour la soutenir, la Métropole a déjà engagé de multiples actions en faveur de l'économie de proximité, selon un large spectre d'intervention : management de centre-ville, appui aux communes, outils réglementaires, appels à projets pour améliorer l'efficacité énergétique des entreprises et des commerces, portage d'immobilier commercial à travers l'intervention, notamment, de la société d'économie mixte Patrimoniale du Grand Lyon.

Elle a, par ailleurs, décidé de renforcer son soutien à la pérennisation de l'économie de proximité et d'accompagner, encore plus fortement, les acteurs de celle-ci, en particulier les commerces et artisans indépendants mis à mal par une succession de crises (sanitaires, sociales, etc.).

Pour cela, par délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2576 du 10 juillet 2023, la Métropole a approuvé la création d'un fonds métropolitain pour le soutien à la pérennisation des acteurs de l'économie de proximité, doté de 1,1 M€ dont 1 M€ destiné à l'attribution d'aides directes aux commerçants et artisans et 100 000 € destinés à soutenir, en co-financement avec les communes, les dispositifs de management de centre-ville présents sur les communes de Lyon, Neuville-sur-Saône, Oullins-Pierre-Bénite, Villeurbanne et Givors, qui développeront des actions d'animation, de communication et de revitalisation commerciale en sus de leur programme d'actions annuel.

II - Attribution de subventions d'équipement pour la sécurisation de locaux commerciaux

1° - Rappel du règlement de l'aide

L'aide octroyée par la Métropole dans le cadre de ce fonds de soutien prend la forme d'une subvention en investissement, d'un montant maximum de 5 000 € par entreprise, plafonnée à 50 % d'une assiette de dépenses hors taxes d'acquisition de matériels et équipements en rapport avec l'objectif de sécurisation des locaux commerciaux en activité et situés en rez-de-chaussée.

Cette aide peut permettre de financer différents dispositifs de sécurité (rideaux métalliques, vitrages renforcés, bouton d'alarme, grilles, etc.) afin de prévenir les intrusions ou les cambriolages et d'assurer ainsi la continuité de l'activité des commerces.

Les subventions versées le sont sur le fondement du règlement *de minimis* n° 2023/2831 de la Commission européenne du 13 décembre 2023, publié au Journal officiel de l'Union européenne du 15 décembre 2023, et peuvent être cumulées avec d'autres aides publiques dans le respect du règlement précité.

Le règlement de l'aide a été publié par la Métropole le 2 octobre 2023, permettant aux entreprises éligibles de déposer leur demande de financement au titre de ce fonds.

Les demandes sont traitées au fil de l'eau et par ordre de dépôt des dossiers réputés complets, une même entreprise ne pouvant bénéficier du dispositif qu'une seule fois.

Le dispositif restera en vigueur jusqu'au 31 décembre 2024, dans la limite de l'enveloppe de financement dédiée à ce dispositif.

2° - Propositions de financement au titre l'année 2024

Par délibération du Conseil n° 2024-2111 du 29 janvier 2024, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 55 465 € au profit de 19 entreprises ayant déposé une demande éligible au dispositif.

Cinq nouvelles candidatures ont été déposées auprès de la Métropole.

Sur la base de l'instruction, il est proposé au Conseil d'attribuer une subvention d'équipement aux trois entreprises suivantes, pour un montant total de 6 479 € :

- 556 € à l'entreprise Evao voyages, pour son projet de caméra de surveillance et alarme, sur une assiette de dépenses subventionnables arrêtée à 1 112,02 €,
- 4 650 € à l'entreprise The Whisky lodge, pour son projet de système de vidéo surveillance et alarme intrusion, sur une assiette de dépenses subventionnables arrêtée à 9 300 €,
- 1 273 € à l'entreprise Decultieux immobilier, pour son projet d'alarme anti-intrusion et caméra de surveillance, sur une assiette de dépenses subventionnables arrêtée à 2 547,75 €.

L'analyse montre que le fond de soutien à l'économie de proximité permet de soutenir :

- des entreprises impactées lors des émeutes de l'été 2023 et qui doivent se doter de nouveaux équipements pour sécuriser et pérenniser leur activité,
- des projets conséquents, ou parfois plus modestes, pour lesquels l'aide du fond de soutien à l'économie de proximité vient apporter le complément financier nécessaire à la réalisation de l'investissement.

3° - Modalités de paiement des subventions attribuées

Le paiement des subventions attribuées sera effectué, par la Métropole, sur le compte du bénéficiaire en un seul versement après notification de la décision d'attribution rendue exécutoire.

Le courrier de notification de l'attribution de la subvention comprend un support de communication pour le bénéficiaire, qui s'engage à l'afficher de façon visible dans son établissement ou sur sa vitrine.

La Métropole pourra effectuer des contrôles *a posteriori* pour vérifier l'exactitude des informations communiquées lors du dépôt de la demande ainsi que l'obligation de communication.

Tout manquement ou inexactitude donnera lieu à une demande de remboursement partiel ou total de l'aide versée.

III - Attribution de subventions de fonctionnement aux dispositifs de management de centre-ville présents sur les communes de Lyon, Neuville-sur-Saône, Oullins-Pierre-Bénite, Villeurbanne et Givors

En complément de leurs plans d'action annuels, les structures et communes animatrices des dispositifs de management de centre-ville suivants ont décidé d'engager des actions complémentaires permettant d'apporter un soutien supplémentaire, utile et attendu auprès des acteurs de l'économie de proximité.

L'analyse des projets proposés montre une réelle plus-value en matière de dynamisation des centralités et de soutien apporté au commerce.

Les actions proposées sont complémentaires au plan d'action annuel des structures porteuses de dispositifs de management de centre-ville et la mobilisation de financements communaux complémentaires permet de renforcer l'ambition et l'impact des projets soutenus.

1° - Société villeurbanaise d'urbanisme (SVU)

La SVU est une société d'économie mixte créée en 1931. Elle est la structure qui porte le pôle de management de centre-ville Destination Gratte-Ciel.

Destination Gratte-Ciel a ouvert une boutique éphémère à l'occasion du mois de décembre 2023. Baptisée l'Essen'ciel, cette boutique éphémère des Gratte-Ciel a permis de répondre au besoin de dynamisation du commerce en centre-ville en proposant une offre concentrée du commerce et artisanat villeurbannais durant la période des fêtes de fin d'année.

Ce lieu a permis de :

- proposer des idées cadeaux avec une sélection de produits des commerçants villeurbannais ;
- mettre également en avant l'artisanat villeurbannais, avec l'accueil ponctuel de plusieurs d'entre eux et la présence permanente de plusieurs créateurs tels que :
 - . *Etsirga* : seconde main prêt à porter et accessoires, présente sur la zone d'aménagement concerté Nord durant trois ans,
 - . *Hey'lo* : marque de maroquinerie, créée par Laury Bordet, villeurbanaise. Cette dernière a pu proposer ses créations ainsi que des ateliers d'initiation au travail du cuir,
 - . *Super marché noir*, de Julien Sanie, créateur villeurbannais d'affiches et cartes sur d'anciennes presses d'imprimerie ;
- proposer des services pratiques aux clients des Gratte-Ciel : emballage cadeaux, vente de chèque cadeaux Destination Gratte Ciel, click & collect, etc. ;
- promouvoir la Gonette, monnaie locale et acteur de la consommation de proximité ;
- permettre à des associations locales de venir se présenter et d'animer le lieu (animations pour enfants, ateliers de création de sapin en produits recyclés, calendrier de l'avent inversé, etc.).

Enfin, la mobilisation d'un encadrant et de plusieurs salariés de Territoire zéro chômeur (TZC) a permis d'assurer la tenue de la boutique éphémère tout au long des fêtes de fin d'année.

Le budget de cette opération portée par le pôle de management de centre-ville Destination Gratte-Ciel, via la SVU, est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
salaires TZC	9 240	Commune de Villeurbanne	1 200
habillage vitrine	4 314	Métropole	16 000
étagères, aménagements et décoration	1 800	SVU	1 800
communication	1 500	recettes artisans	500
nettoyage et sécurité	811,20		
électricité et chauffage	676		
terminal de paiement électronique et petites fournitures	1 158,80		
Total	19 500	Total	19 500

Le budget prévisionnel est de 19 500 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 16 000 €.

2° - My Presqu'île

L'association My Presqu'île a proposé un programme composé des cinq actions suivantes :

- création et diffusion sur les outils digitaux My Presqu'île d'articles et de parcours thématiques sur les artisans et commerçants locaux : parcours artisans/créateurs en Presqu'île (parcours "Engagé à Lyon et Fabriqué à Lyon"), parcours circuits courts/local, parcours seconde main/friperie/recyclerie, parcours commerces proposant la collecte de textiles, parcours commerçants/artisans engagés dans des démarches éco-responsables : mode éthique, zéro-déchet, charte de sobriété, etc.,

- opération spéciale autour de la carte cadeau My Presqu'île afin de renforcer la stratégie de mise en place d'outils de fidélisation/marketing territorial/services aux clients et générer du flux en Presqu'île (campagne d'affiliation auprès des adhérents, communication grand public et auprès des professionnels),

- opération Casse-Noisette avec l'association My Ainay Charité : animation avec figurines géantes devant les boutiques de polarités particulièrement touchées par les émeutes,

- calendrier de l'avent My Presqu'île sur Instagram et en boutique avec un cadeau à gagner par jour et animation dans les commerces participants,

- création, édition et diffusion d'un guide shopping interactif Presqu'île au format livret sur une zone de chalandise Lyon/Métropole (estimation 30 000 exemplaires).

Le budget de ces opérations portées par l'association My Presqu'île est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
action 1	1 500	Ville de Lyon	2 000
action 2	3 200	Métropole	20 020
action 3	5 000	recettes privées	6 880
action 4	1 700		
action 5	17 500		
Total	28 900	Total	28 900

Le budget prévisionnel est de 28 900 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 20 020 €.

3° - Centre Neuville

L'association Centre Neuville souhaite déployer une action de signalétique commerciale et installer quatre totems entrée de ville et cinq panneaux plan dans la commune, de façon à donner plus de visibilité aux commerces du centre-ville et mettre en avant la capacité de stationnement existante.

Le projet ambitionne d'installer ces totems aux quatre entrées de ville pour les automobilistes et les cinq panneaux à plusieurs endroits stratégiques de la ville pour orienter les piétons, touristes (croisiéristes de la halte fluviale, cyclotouristes de la voie bleue, etc.) et usagers des modes doux vers les lieux d'attractivité et de stationnement.

Le budget du projet de communication porté par l'association Centre Neuville est présenté ci-dessous.

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
conception	772	Commune de Neuville-sur-Saône	8 100
fabrication	18 384	Métropole	16 600
livraison et pose	5 544		
Total	24 700	Total	24 700

Le budget prévisionnel est de 24 700 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 16 600 €.

4° - Oullins Centre-ville

L'association Oullins Centre-ville souhaite installer une boutique seconde main dans un local identifié du centre-ville (place de l'Église). En octobre 2022 et en juin 2023, une expérimentation avait été initiée par l'association de commerçants avec une boutique éphémère proposant l'achat et la revente de vêtements d'occasion. Une des originalités de ce dispositif consistait à remettre le produit des ventes sous forme de bons d'achat Proxy, utilisables dans les commerces oullinois.

Cette expérience fut couronnée de succès avec l'investissement de nombreux bénévoles oullinois, la réalisation d'un chiffre d'affaires conséquent dont l'intérêt est qu'il profite directement à l'économie locale.

Fort de cette 1^{ère} expérience réussie, l'objectif est à présent de pérenniser cette boutique.

Le budget du projet boutique porté par l'association Oullins Centre-ville est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
agencement intérieur	2 000	Ville d'Oullins	8 000
autres frais administratifs	1 500	Métropole	15 000
frais de caution	2 500	autofinancement et partenaires privés (Intermarché et Monoprix, etc.)	16 521
loyers	10 716		
charges de personnel	22 805		
Total	39 521	Total	39 521

Le budget prévisionnel est de 39 521 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 15 000 €.

5° - Lyon 7 Rive gauche

L'association Lyon 7 Rive gauche a proposé une opération de communication et de sensibilisation qui s'inscrit dans une démarche de valorisation du tissu commercial et artisanal du 7^{ème} arrondissement en soulignant les engagements des acteurs du commerce sur différentes thématiques essentielles pour le bien vivre des habitants et usagers du 7^{ème} arrondissement.

C'est ainsi que les huit thématiques suivantes seront abordées à l'occasion de cette campagne de communication qui touchera les habitants et usagers du territoire :

- les commerçants et artisans vecteurs de cohésion sociale,
- les commerçants et artisans solidaires des plus fragiles,
- les commerçants et artisans, promoteurs de qualité de vie,
- les commerçants et artisans parties prenantes de l'animation du territoire,
- les commerçants et artisans engagés contre le harcèlement de rue,
- les commerçants et artisans mobilisés pour la sobriété énergétique,
- les commerçants et artisans acteurs du tri et du recyclage des déchets et biodéchets,
- les commerçants et artisans soutiens de l'économie circulaire.

Ces huit messages seront présentés via huit affiches qui seront insérées dans la prochaine édition du guide du commerce de Lyon 7^{ème} qui paraîtra en décembre 2023. Ce guide est distribué à 30 000 exemplaires via plus de 300 commerces forts vecteurs de flux, des entreprises, des écoles, des lieux publics du 7^{ème} arrondissement.

Le budget du projet de communication et de sensibilisation par l'association Lyon 7 Rive gauche est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
chargé de projet (hors manager de centre-ville)	4 000	Ville de Lyon	1 500
création graphique	2 000	Métropole	14 500
insertion guide du commerce	11 900	recettes privés	4 000
achat espaces réseaux sociaux	1 000		
impression affiches	1 100		

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
Total	20 000	Total	20 000

Le budget prévisionnel est de 20 000 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 14 500 €.

6° - Givors centre-ville

Afin d'accompagner les actions déjà engagées pour renforcer la vitalité et le développement du commerce de proximité (recrutement d'une manager de centre-ville, création d'un parcours résidentiel marchand, remise en location de locaux commerciaux appartenant à la Ville, réveil de l'association de commerçants), la Ville de Givors a proposé un projet composé des deux actions suivantes :

a) - Action de communication et mise en valeur du tissu commercial

30 portraits de commerçants réalisés par un photographe sur site et en contexte afin d'améliorer la visibilité des commerçants. Les productions seront utilisées sur les réseaux sociaux, sur des supports bâches positionnés sur des candélabres pour accompagner le parcours marchand et autres supports plus classiques.

Des vidéos promotionnelles réalisées par un prestataire mettant en valeur l'accueil, le conseil et le service des commerçants givordins, mais également la diversité des produits proposés sur les marchés hebdomadaires permettront de toucher une nouvelle clientèle sur une zone de chalandise élargie. En effet, ces vidéos seront diffusées sur les grands écrans du cinéma Mégarama et sur les réseaux sociaux.

Pour rendre plus visible l'action du manager centre-ville (MCV) : acquisition d'oriflammes ou autre support de communication identifiable MCV "animation" et "ici : ouverture d'une nouvelle boutique",

b) - Actions d'animations du centre-ville

- Expérimentation de piétonisation du sud de la rue Roger Salengro et animations :

Dans le cadre des actions mises en œuvre pour rendre la rue Salengro plus attractive avec un parcours marchand agréable, il est proposé de tester sa piétonisation lors de marchés dominicaux en apportant une ambiance sonore et visuelle, en créant un espace de *food court* avec zone de détente et animation jeux concours graines de chef puis top chef qui permettra de sensibiliser la population à la consommation de produits locaux et une alimentation saine et équilibrée à petits prix.

Le dimanche étant traditionnellement jour de marché, il est proposé de se greffer à lui afin de profiter du flux habituel de clients et de proposer un espace de détente atypique donnant envie de se poser, de ralentir et de consommer sur place. Ces animations seront l'occasion de créer du lien entre commerçants et habitants. Ainsi, les commerçants pourront proposer des animations sur la portion de rue dédiée aux piétons et clôturer l'évènement par un repas partagé de type grand banquet. D'ores et déjà, un défilé de mode organisé par les commerçants est prévu sur une des dates de piétonnisation ;

- *Street marketing* : décoration aérienne de la rue de type guirlande de fleurs (favorisant l'attractivité de la rue sur la période printemps automne) et diffusion d'une musique d'ambiance et animation au micro sur trois dates.

Il est prévu, pour cela, l'acquisition de petits matériels et décorations : chaises chiliennes avec le logo ville de Givors # je consomme local.

Des lots à gagner et stands animation : jeu de tombola, stand d'activités manuelles pour adultes et enfants et maquillage, questions quizz sur les saisons et l'alimentation mais aussi sur le patrimoine et l'histoire givordine, animation micro ;

- Deux concours culinaires :

. le 1^{er} sur la période printemps été : concours graines de chef avec les enfants, thématique soupe et salade de fruits en lien avec le Conseil municipal des enfants. Stand de maquillage pour enfants, stand peinture sur galets thématique fruits et légumes de saison. Animation toute la matinée sur le marché avec des lots à gagner. Création d'un espace *food court* sur Salengro, espace *chill* avec glacier sur triporteur,

. le 2nd en lien avec la semaine du goût septembre-octobre : concours top chef : prestation d'un chef avec son matériel pour dégustation de plat de saison avec animation jeux quizz saison, jeu concours estimation poids d'une courge en lien avec l'association Les Potagers du Garon (mise en avant de leur action et produit de saison).

Le budget du projet de communication et d'animations par la Ville de Givors est présenté ci-dessous :

Dépenses	Montant (en €)	Recettes	Montant (en €)
communication	7 375	Métropole	17 000
animations-événementiel (décoration de rue, guirlandes et décoration d'arbres papillon, sonorisation partie Salengro et devant la Mairie, animation et jeux concours, espace détente)	13 625	Ville de Givors	4 000
Total	21 000	Total	21 000

Le budget prévisionnel est de 21 000 €. La proposition de soutien de la Métropole est de 17 000 €.

Il est donc proposé au Conseil d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 99 120 € au profit des six structures et communes animatrices de dispositifs de management de centre-ville suivantes pour leurs programmes d'actions spécifiques :

- 16 000 € au profit de la SVU,
- 20 020 € au profit de l'association My Presqu'île,
- 16 600 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 15 000 € au profit de l'association Oullins Centre-ville,
- 14 500 € au profit de l'association Lyon 7 Rive gauche,
- 17 000 € au profit de la Commune de Givors ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve, dans le cadre du fonds de soutien à l'économie de proximité :

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 6 479 € pour 2024, aux entreprises et selon le détail suivant :

- 556 € au profit de l'entreprise Evao voyages pour son projet de caméra de surveillance et alarme,
- 4 650 € au profit de l'entreprise The Whisky lodge pour son projet de système de vidéo surveillance et alarme intrusion,
- 1 273 € au profit de l'entreprise Decultieux immobilier pour son projet d'alarme anti-intrusion et caméra de surveillance,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 99 120 €, au profit des structures et communes animatrices de dispositifs de management de centre-ville selon la répartition suivante :

- 16 000 € pour la SVU,
- 20 020 € pour l'association My Presqu'île,
- 16 600 € pour l'association Centre Neuville,
- 15 000 € pour l'association Oullins Centre-ville,
- 14 500 € pour l'association Lyon 7 Rive gauche,
- 17 000 € pour la Commune de Givors,

c) - les conventions à passer entre la Métropole et les structures susvisées définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P01 - Développement économique local individualisée le 10 juillet 2023 pour un montant de 1 000 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 6 479 € en 2024,

sur l'opération n° 0P01O9258.

4° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 204 - opération n° 0P01O9258 pour un montant de 6 479 €.

5° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 99 120 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 65 - opération n° 0P01O0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 12 mars 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240311-319875-DE-1-1 Date de télétransmission : 12 mars 2024 Date de réception préfecture : 12 mars 2024
